



**9^{ème} CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**

**PROJET DE DECLARATION GENERALE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR JEAN LOUIS BILLON, MINISTRE DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DE LA PROMOTION DES PME
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

BALI (INDONESIE), du 03 au 06 DECEMBRE 2013

Monsieur le Président ;

La 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, offre une opportunité toute indiquée au gouvernement ivoirien pour réaffirmer avant tout, **son attachement au Système Commercial Multilatéral, sa foi en l'Organisation Mondiale du Commerce dont la notoriété** et l'avenir sont intimement liés au succès de Bali.

C'est pourquoi d'entrée de jeu la Côte d'Ivoire tient à affirmer son vif souhait et sa ferme volonté de voir les négociations relatives au paquet de Bali aboutir ici-même.

En clair, nous voulons un accord ici et maintenant.

De fait, dans un environnement mondial marqué de plus en plus par des ouvertures de marchés à géométries variables et davantage dominé par une forte tendance aux zones de libre-échange intercontinentales, susceptibles de marginaliser plus encore les économies en développement et générer des barrières non tarifaires plus complexes, il apparaît plus que jamais indispensable de redonner la primauté et la priorité au **Multilatéralisme** afin d'assurer un équilibre général en terme de gouvernance économique et d'accès aux marchés.

Monsieur le Président ;

Dans cette optique la Côte d'Ivoire réaffirme sa préférence pour l'approche de prise de **décision par consensus. Le consensus permettant aux** économies faibles de mieux contribuer à l'élaboration des règles du système commercial multilatéral.

La Côte d'Ivoire reste attachée au **Programme de Développement de DOHA (PDD)**.

Dans ce cadre, tous les thèmes retenus devront mériter la même attention et le même niveau d'ambition tel qu'exprimé dans la déclaration de DOHA de novembre 2001. Il devra en être ainsi de **l'Agriculture, des Services, des Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC)**, adoptés depuis novembre 2001.

D'ores et déjà, la Côte d'Ivoire se réjouit des progrès substantiels enregistrés sur le paquet dit de Bali et recommande vivement que ces acquis soient stabilisés.

A cet égard, **la question du coton** mérite une attention particulière vue son importance dans l'économie des Pays en Développement (PED) en général et des pays africains en particulier. Cette importance commande instamment, la résolution définitive de ce dossier sur la base des acquis contenus dans le projet de modalités sur l'agriculture du 6 décembre 2008 et conformément au mandat de Hong Kong de décembre 2005, afin de lever une fois pour toute, les inquiétudes du C4 et de l'ensemble des cotonculteurs africains.

Pour la Côte d'Ivoire, la dimension du développement telle que consacrée autour de la notion de **«Traitement Spécial et Différencié»** devra caractériser tous les Accords de l'OMC et les dispositions y afférentes rendues plus contraignantes, plus

opérationnelles et plus efficaces, conformément à la lettre et à l'esprit du paragraphe 44 du mandat de DOHA.

De ce point de vue, la Côte d'Ivoire apprécie l'aboutissement heureux des négociations concernant la mise en place d'un **Mécanisme de Surveillance** ayant pour objet le renforcement et l'opérationnalisation des mesures de traitement spécial et différencié (TSD) pour une meilleure participation des Pays les moins avancés et les pays en développement au commerce mondial.

C'est d'ailleurs toute la raison d'être de la section 2 du projet **d'Accord sur la Facilitation des Echanges** pour laquelle nous sommes également parvenus à un accord. Dès lors, ce projet de texte sur la Facilitation des Echanges suffisamment équilibré en tous points et flexible rencontre notre totale adhésion.

En outre, la poursuite constante de la mise en œuvre efficiente de l'initiative de **l'Aide pour le Commerce** pourrait constituer également une réponse idoine aux contraintes liées à l'offre et aux problèmes relatifs à **la Chaîne de Valeur**, auxquels font face les PED et les PMA.

Par ailleurs, l'élargissement des programmes d'assistance technique et financier au **renforcement des capacités des pays post-crise** qui font face à d'énormes défis économiques et commerciaux, s'avère nécessaire, en raison même des objectifs de ce cycle consacré au développement.

Les reports successifs des conclusions des négociations du Programme de Développement de DOHA (PDD) ayant négativement affecté les économies des PED et des PMA, il paraît aujourd'hui indispensable qu'une **FEUILLE DE ROUTE POST-BALI**, impliquant les politiques aux négociations, soit définie pour une conclusion sans délai de ce cycle.

A cet égard, la poursuite des négociations en vue **d'une conclusion mutuellement avantageuse et satisfaisante du cycle de Doha dans un délai raisonnable**, consacrant la dimension « développement » au centre des négociations, doit se faire dans un cadre multilatéral, inclusif, transparent et axé sur une approche ascendante.

Toutes les conditions sont réunies pour obtenir un accord.

Encore une fois, la République de Côte d'Ivoire, comme ses partenaires de la CEDEAO, veut cet accord ici à Bali.

La feuille de route post Bali ne sera que plus lisible et toutes les améliorations seront possibles.

Nos pays ont besoin de plus de commerce, d'un meilleur commerce.

La participation et l'implication de tous, s'avèrent plus que nécessaire.

Je vous remercie